

## **PROCÈS-VERBAL 4 juin 2018**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 4 juin 2018 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabana, Monique Côté et messieurs les conseillers Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau formant quorum, sous la présidence de Daniel Bock, maire suppléant;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **2018-06#01**

Il est proposé par Carol-Sue Ash  
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption des procès-verbaux** **des 7 et 15 mai 2018** **2018-06#02**

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

Que les procès-verbaux des 7 et du 15 mai 2018 soient acceptés tel que rédigés;

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption des comptes** **2018-06#03**

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (8 330,97\$) et les chèques numéros 9671 à 9692 (53 922,43\$) du mois de mai 2018, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

### **Certificat de la secrétaire-trésorière** **et directrice générale**

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

*(Signé) Chantal Delisle*

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière  
et directrice générale

### **Questions du public**

**UMQ, programme d'assurances des OBNL**  
**Marché Fermier de la Paix**  
**2018-06#04**

ATTENDU que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU que l'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

Il est proposé par Carol-Sue Ash  
Et résolu,

QUE ce Conseil autorise la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, l'les OBNL suivant, nom, adresse, coordonnées :

- Marché Fermier de la Paix, 107, rang Sainte-Augustine, Notre-Dame-de-la-Paix, J0V1P0 ;

Adoptée à l'unanimité.

**Acquisition d'une station mobile robotisée**  
**dans le cadre du programme de mise en commun**  
**par la MRC de Papineau**  
**2018-06#05**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU que cette aide s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ainsi qu'à l'acquisition d'équipements;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-02-059 adoptée lors de la séance du Comité administratif du 7 février dernier autorisant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de mise en commun;

ATTENDU que le Service d'ingénierie a présenté une demande d'aide financière au montant de 36 891,56\$ dans le cadre dudit programme dans le but d'acquérir une station mobile robotisée, laquelle permettrait d'avoir recours à des services d'ingénierie efficaces et de qualité;

ATTENDU la confirmation d'une subvention, en date du 23 mars 2018, au montant de 18 446\$ en provenance du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux;

...  
...  
...

ATTENDU que le solde résiduel sera financé à même le budget d'exploitation 2018 de la MRC de Papineau, tel qu'adopté en novembre 2017;

ATTENDU que lors de la préparation des budgets pour 2018, la MRC a prévu deux modes de tarification pour la partie non subventionnée de la station robotisée;

ATTENDU qu'une partie a été facturée à même la quote-part des municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée; le résiduel étant basé sur l'utilisateur/payeur et prévu au budget du service d'Ingénierie;

ATTENDU qu'il n'y a aucun coût supplémentaire pour notre municipalité, la présente résolution n'ayant pour but que de confirmer l'engagement pris par le conseil des maires;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande que les municipalités participantes confirment leur intérêt à l'égard dudit équipement afin de l'indiquer au protocole à intervenir avec la MRC de Papineau;

Il est proposé par Monique Côté  
Et appuyé par Myriam Cabana,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix confirme son intérêt à l'égard du projet d'acquisition d'une station mobile robotisée et accepte que la MRC de Papineau ait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en commun; et

QU'en vertu d'une entente avec la MRC, la municipalité pourra, selon ses besoins, bénéficier de cet équipement dans le cadre de ses projets de voirie locale;

Adoptée à l'unanimité.

#### **Rapport écrit de la responsable de la bibliothèque et du centre communautaire**

#### **Rapport du maire suppléant et des conseillers(ères)**

#### **Rapport du maire suppléant sur les faits saillants**

ATTENDU que tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU que Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. a fait la présentation d'un sommaire du rapport financier de la municipalité lors de la séance ordinaire du conseil du 5 février dernier;

Le maire suppléant fait ainsi qu'il suit son rapport sur les faits saillants, savoir :-

1. Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales : 85 042\$ (page 13 du rapport financier 2017);
2. Excédent de fonctionnement non affecté : 210 184\$ (page 16-1);
3. Total des dettes à long terme : 795 917\$ (page 11-6);
4. Total des immobilisations, valeur nette comptable : 3 327 336\$ (page 11-7);
5. Total des dépenses en immobilisations : 434 168\$ (page 14).

**Location d'une niveleuse**  
**2018-06#06**

ATTENDU qu'il faut niveler la rue St-Pierre avant de la faire balayer par Ronald Pariseau et fils Inc. (résolution 2018-05#16);

ATTENDU que pour ce faire, il sera nécessaire de louer une niveleuse pour une période de deux jours;

Il est proposé par Tommy Desjardins  
Et résolu,

De louer une niveleuse pour deux jours;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat de fleurs**  
**2018-06#07**

Myriam Cabana propose que Suzon Côté puisse acheter pour environ 100\$ de fleurs et de plantes pour la fontaine à l'avant du bureau municipal;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

Que Suzon Côté soit autorisée à acheter des fleurs et des plantes pour la fontaine à l'avant du bureau municipal;

Adoptée à l'unanimité.

**Embauche de Roger Molloy**  
**comme pompier volontaire**  
**2018-06#08**

ATTENDU la recommandation de Yves Lauzon et l'entente avec Roger Molloy lors de son entrevue d'embauche;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

Que Roger Molloy soit embauché à titre de pompier volontaire;

Adoptée à l'unanimité.

**Programme d'aide à la voirie locale**  
**Volet – Redressement des infrastructures routières locales**  
**2018-06#09**

Dossier #RIRL-2015-091, RIRL-2017-735

ATTENDU que le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PVAL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Tommy Desjardins  
Et appuyé par Monique Côté,

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les règles d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

**Embauche de la directrice générale  
Et secrétaire-trésorière  
2018-06#10**

ATTENDU la démission de Chantal Delisle, à titre de directrice générale et de secrétaire-trésorière;

ATTENDU que plusieurs candidates ont été rencontrées le 31 mai 2018;

Il a été proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

D'embaucher Me Chloé Gagnon selon le salaire mentionné à la liste ci-jointe et aux conditions suivantes :-

3 semaines de vacances et 4 jours de maladie annuellement, avec une période de probation de six mois;

Adoptée à l'unanimité.

**Embauche du responsable de la bibliothèque  
et de l'entretien des édifices municipaux  
2018-06#11**

ATTENDU la démission de Suzon Côté;

ATTENDU que Aimé Morin a posé sa candidature et a été rencontré par le conseil;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

D'embaucher Aimé Morin selon un contrat de travail dont les modalités sur la liste ci-jointe, avec une période de probation de six mois;

Adoptée à l'unanimité.

**Divers et correspondance diverse**

- Le Marché Fermier de la Paix se tiendra tous les vendredis, du 15 juin au 5 octobre, de 15 à 19 heures. Le grand lancement du marché aura lieu le 15 juin et en cas de pluie, l'événement sera reporté au vendredi suivant. Il y aura 12 producteurs de Notre-Dame-de-la-Paix et de la région;

**Questions du public**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**2018-06#12**

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière  
et directrice générale

(Signé) Daniel Bock

Daniel Bock, maire suppléant

COPIE CONFORME